

STAGES EN ENTREPRISES HORS ACADÉMIE Départs en 2025

Calendrier

Périodes de formation en entreprise pour un départ	Dates limite de remise des dossiers (avant 15h00)
1 ^{er} janvier 2025 – 31 mars 2025	06 novembre 2024
1 ^{er} avril 2025 – 31 juillet 2025	05 février 2025
1 ^{er} août 2025 – 31 décembre 2025	11 juin 2025

E.P.L.E. : les stages ne sont pas autorisés durant les périodes de vacances scolaires de décembre-janvier et juillet-août.

Les projets de stages en entreprise hors académie dématérialisés devront être transmis à :
SEHA-des2@ac-reunion.fr

Le dépôt des 3 exemplaires au courrier interne (rectorat) à la date indiquée ci-dessus.

Tout dossier hors délai sera rejeté.